

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FFVOILE
23 novembre 2013

Administrateurs :

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, J KERHOAS, H BACCHINI, JP CHURET, C FOURICHON, JL DENECHAU, P ROUSSANGE, N HENARD, N PEBEREL, P ADAM, B VIAUD, S RAPHALEN, C MIGRAINE, C LE BACQUER, M FEUERSTEIN, JM SOYEZ, JP LOSTIS, S FRETAY, B BONNEAU, D PILLONS, B MEURGEY, C FRABOULET, O BOVYN, JC COUR, MT LANNUZEL JOURDAS, F PFEIFFER, F TIFFON-TERRADE, C SILVESTRE, E ALLOT,

Excusé(e)s : D TINCELIN, C FONTAINE, H CARDON, M DUCLOT, D HOREAU, S PALLARES

Invités :

Présent(e)s : J CATHELIN, E MARLIOT, M KERHOAS, M BOUVET, H GIRAUD, B DAVID, J MARAJO

Excusé(e)s : S LASSEAUX, I EYNAUDI (ENVS)

Préambule de Jean-Pierre CHAMPION

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 14 JUIN 2013

Le CA adopte le procès-verbal du CA du 14 juin 2013.

▷ **Vote du CA : unanimité moins 2 abstentions**

2-QUESTIONS/REPONSES AUX MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Jean-Pierre CHAMPION répond aux questions exprimées dans le courrier du 14 novembre 2013 par Madame PFEIFFER et Monsieur TIFFON-TERRADE, joint en annexe du Procès-Verbal.

1/ Questions posées dans le courrier de Madame PFEIFFER et Monsieur TIFFON-TERRADE du printemps 2013

A/ Question : procédure de concertation sur les régates de grade 4 et au-dessus

Réponse : la concertation existe de fait et nous semble suffisante à ce jour. Une « procédure » n'est pas souhaitable et serait problématique pour l'identification des personnes souhaitant intervenir (comment définir les représentants de classe, les entraîneurs etc.)

B/ Question : conflits d'intérêts

Réponse : le sujet est traité dans la résolution qui vous est soumise ce jour.

2/ Questions sur l'intersérie en Voile Légère

A / Question : constat de l'échec sur l'intersérie en Voile légère

Réponse : il ressort de votre question que vous prétendez que la Fédération délaisserait la Monotypie, pour privilégier l'intersérie; c'est faux, nous portons toujours autant d'attention à la Monotypie et la plus grande partie de nos régates en Voile Légère se déroulent en Monotypie. Nous développons en parallèle l'Intersérie, là où la Monotypie n'est pas possible, ou là où les coureurs préfèrent l'Intersérie pour avoir une flotte plus nombreuse.

Les chiffres des coureurs classés en Intersérie Voile Légère en 2012 et 2013 sont les suivants :

| | 2012 | 2013 |
|------------------------------|------|------|
| Intersérie Quillard de Sport | 420 | 530 |
| Dériveur | 3811 | 3768 |
| Catamaran | 1820 | 2039 |

Sur le total des coureurs classés en Voile Légère (Monotypie et Intersérie), le pourcentage des coureurs classés en Intersérie est le suivant :

- Dériveur : 30%
- Catamaran : 35%

J'ajouterais qu'en dehors de la Voile Légère, en Habitable, en France et dans le Monde, l'Intersérie est la règle et la Monotypie l'exception. S'agissant d'environ 50% des pratiquants, il faut croire que ce système à quelques vertus et en Habitable, la Monotypie a aussi toute sa place, quand cela est possible et la Fédération en fait la promotion.

B / Question : avis de course et inscription sur le calendrier fédéral

Réponse : nous sommes d'accord sur le fait que l'Avis de Course et le calendrier publié sur le site Fédéral doivent être en concordance. La procédure est la suivante : nous validons d'abord le calendrier, puis l'Avis de Course. En cas de changement de programme, nous modifions le calendrier puis l'Avis de Course.

3/ Questions relatives aux coûts par filière aidée par la FFVoile et coûts structurels de la FFVoile

A/ Question : coûts par filière aidée par la FFVoile

Réponse : le montant des aides à la filière Catamaran publié dans Voiles et Voiliers ne représente pas le coût de la filière, mais des aides spécifiques dans un temps donné. Nous ne pensons pas qu'établir les coûts par licencié, de l'aide obtenue soit une bonne idée car elle sous-entend une mise en opposition de ceux-ci.

Toutefois calculer le coût par type de pratique, ainsi que les aides exceptionnelles est possible si le Conseil d'Administration le souhaite.

Enfin, vous nous interrogez sur la pertinence de l'achat des Catamarans « Clairefontaine », moi je m'interroge sur le sens de votre question car nous n'avons pas acheté ces bateaux.

B/ Question : coûts structurels de la FFVoile

Réponse : Le siège (l'immeuble) est indispensable à la FFVoile comme à toute autre Fédération et plus généralement à toute entreprise, pour fournir à son personnel un lieu de travail, et en ce qui nous concerne un lieu de réunion pour l'ensemble des acteurs de notre Sport, abriter l'ensemble de nos documents, des serveurs informatiques etc. Les coûts de gestion sont étudiés et parfaitement contenus, et nous sommes heureux d'offrir un lieu de travail agréable et efficient au personnel de la Fédération et à l'ensemble des Elus et Pratiquants qui le fréquentent. Notre immeuble et nos Fonds propres sont une évidente sécurité pour notre Fédération.

Le détail des placements et disponibilités est communiqué chaque année à l'AG dans le détail du bilan et il faut se rapprocher du trésorier en cas de besoin d'explication supplémentaire.

4/ Questions relatives à la discrimination entre filières et l'absence de vision sur l'évolution des filières

A/ Question : discrimination entre les filières

Réponse : il n'y a pas d'expression de la Politique Fédérale sur les parkings et pour la Fédération il n'y a aucune discrimination entre les filières. Nos Ecoles Françaises de Voile sont très bien dotées en Catamaran avec l'assentiment de la Fédération.

B/ Question : soumissions de la FFVoile à l'ISAF et modalités de désignation des représentants

Réponse : La FFVoile a effectivement déposée deux soumissions demandant la création d'un groupe de travail ayant deux objectifs :

- La création d'un groupe de travail visant à réétudier les critères de représentation pour la tenue d'un Championnat du Monde de Classe ISAF
- La création d'un groupe de travail visant à réétudier les critères d'obtention du statut de Classe ISAF.

En effet, il y a aujourd'hui plus de cent Championnats du Monde en Voile, dont certains avec peu de participants, peu de nations représentées et encore moins de Continents. Cette situation décrédibilise notre sport et il est souhaitable de la faire évoluer. Vous dites que les classes représentent les pratiquants élus, mais les clubs, les CDV, les ligues et le Conseil d'Administration de la FFVoile ont toutes leurs instances dirigeantes composées de pratiquants Elus et ils sont infiniment plus nombreux que ceux des classes, et assez souvent ils exercent les doubles fonctions.

Je vous rappelle que la double représentativité est interdite par la loi, qui prévoit que les représentants des licenciés au sein des clubs élisent au sein des ligues leurs représentants qui eux-mêmes élisent les membres du Conseil d'Administration.

Les soumissions de la FFVoile (à déposer pour le 01/08) sont étudiées avec les Départements et/ou commissions concernées et entérinées par les membres du Bureau Exécutif. Les présenter au Conseil d'Administration nécessiterait la tenue d'un Conseil d'Administration, fin juillet, ce qui ne me paraît pas nécessaire. Les représentants de la FFVoile à l'ISAF, doivent faire acte de candidature auprès de l'ISAF, laquelle doit être soutenue par la FFVoile. Ils sont ensuite choisis ou non par l'Exécutif de l'ISAF.

C/ Questions diverses

Vous dites « la FFVoile aurait pu accueillir le Kite à ses débuts »

C'est faux : nous avons organisé la première compétition de Kite en France, en démonstration, lors des Jeux Mondiaux de la Voile en 2002 à Marseille ; nous avons organisé la première formation de moniteur ; nous avons demandé la délégation en 2003, nous ne l'avons pas obtenue. Il n'y a donc aucun manque d'anticipation.

« La fin possible du Catamaran sur le Mondial ISAF Jeune »

Tout d'abord, s'il y a du Catamaran au Mondial ISAF Jeune c'est grâce à la FFVoile, il ne faudrait pas l'oublier. Ensuite, l'ISAF a décidé de mettre en place un test pour remplacer le HC16. Nous avons soutenu lors de ce test le SL16 aux côtés de son architecte Français Yves LODAY. Le SL16 a été choisi et le HC16 laissé en place au cas où le fabriquant du SL16 ne pourrait pas fournir la flotte nécessaire dans certains pays organisateurs, ce qui fut le cas.

A ce jour, le problème est réglé : le Catamaran reste bien entendu au programme du Mondial ISAF Jeunes, le SL16 sera le Catamaran des trois prochaines éditions (2014, 2015 et 2016) et l'ISAF met en place un test pour éventuellement remplacer le SL16 à partir de 2017..

Mon opinion sur la Coupe de l'America ne concernait que la Coupe de l'America, ce qui était très clair pour tout le monde.

Nos Statuts et Règlement Intérieur prévoient que le Bureau Exécutif, dans le cadre de ses mandats, décide et que le Conseil d'Administration contrôle à posteriori.

3-VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

3-1.Budget corrigé 2013

Le Conseil d'Administration adopte le budget de fonctionnement corrigé qui s'équilibre à 10 467 K€ en Dépenses/Produits, en baisse par rapport à celui de Juin 2013 de 549 K€ en produits et de 574 K€ en dépenses. Le montant du budget d'investissement est fixé à 984 K€.

Une remarque est faite sur le fait que le remboursement d'emprunt apparaît dans le budget investissement. Le trésorier et les CAC seront interrogés.

▷ **Vote du CA : unanimité moins 2 abstentions**

3-2.Résultat du vote électronique relatif à la nouvelle création et la délégation du CD Voile des Alpes de Haute Provence (04)

Le Conseil d'Administration a entériné par vote électronique en date du 8 juillet 2013 la nouvelle création et la délégation du Comité Départemental de Voile des Alpes de Haute Provence (04).

Le Conseil d'Administration a donné mandat au Secrétaire Général de la FFVoile pour veiller à la mise en œuvre des dernières régularisations statutaires et fonctionnelles nécessaires à la mise en conformité du CDVoile 04.

Le résultat du vote électronique : 2 non votants, 34 OUI

▷ **Pour information du CA**

3-3.Salon nautique et soirée des champions 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance des modalités d'organisation du stand de la FFVoile au Salon Nautique 2013. Des précisions sont par ailleurs apportées sur la Soirée des Champions prévue le 9 décembre 2013 au Théâtre Edouard VII à Paris ainsi que sur le Top Clubs 2013 et l'élection du Club de l'Année prévus le 14 décembre 2013 à 10 H 30 sur la scène du Nautic.

3-4.Règle de conflit d'intérêt

Le Conseil d'Administration décide de soumettre au premier Conseil d'Administration de l'année 2014 un projet de modification statutaire incluant le principe de conflit d'intérêt sur la base du texte suivant inspiré des règles de l'ISAF, modification statutaire devant être présentée lors de l'Assemblée Générale se tenant en 2014 :

« Concernant les sujets pour lesquels un membre (d'une commission / du Conseil d'Administration / du Bureau Exécutif) aurait un intérêt personnel, de nature financière ou autre, ce membre doit prévenir le Président (de la commission / de la FFVoile) de cet état de fait et de la nature exacte de son intérêt, et ce dans la mesure du possible avant la tenue de la réunion ou au plus tard avant le débat concernant le sujet. En fonction de la nature exacte de l'intérêt, le Président (de la commission / de la FFVoile) pourra demander au membre (de la commission / du Conseil d'Administration / du Bureau Exécutif) de quitter la réunion pendant l'étude du sujet concerné et/ou de ne pas participer au vote. »

Il est précisé que la modification statutaire qui sera proposée au vote de la prochaine Assemblée Générale repose avant tout sur un principe déclaratif, et que le texte proposé reste évolutif.

▷ **Vote du CA : unanimité**

3-5.Dates du Conseil d'Administration du mois de juin

La date du Conseil d'Administration du mois de juin est fixée au 20 juin 2014. Pour mémoire, le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 28 février 2014.

▷ **Vote du CA : unanimité**

4-DEVELOPPEMENT-ENSEIGNEMENT ET POLE ECONOMIQUE ET SOCIAL

4-1.Points sur AwoO et le site « Faire de la voile »

Le Conseil d'Administration prend connaissance des principaux éléments de bilan 2013 AwoO Sport et du site « Faire de la Voile ». En 2013, on dénombre 125 clubs adhérents dont 80 clubs qui utilisent la solution complète proposée par AwoO. Le chiffre d'affaires s'élève à 5.4 M€ dont 1 M€ correspondant à des achats faits

en ligne. 53 500 produits ont été vendus dont 36 300 stages. En dehors des améliorations techniques, il est à noter en 2013 qu'Atout France et Tourisme.fr sont devenus distributeurs des offres proposées sur la plateforme AwoO.

Des bilans chiffrés précisant le nombre de clubs adhérents, le chiffre d'affaire généré par module, les produits vendus...sont présentés pour chaque type de module proposé : groupe, adhésion, formation/entraînement. Pour 2014, de nouveaux modules comme le e-marketing, caisse enregistreuse, comptable seront développés.

S'agissant du module de préinscription aux régates qui devrait être présenté à l'occasion du Salon Nautique, le système a été testé par plusieurs clubs avec des retours positifs. Le tarif applicable pour l'utilisation de ce module doit encore faire l'objet d'affinements.

Concernant « Faire de la Voile » des améliorations techniques ont été apportées en 2013 et ont permis une progression de la fréquentation et une navigation plus efficace sur le site.

▷ Pour information du CA

4-2.Problème du déficit de cadre (BE et CQP) entraînant des non-ouvertures de clubs

Le Conseil d'Administration prend connaissance du constat établi sur un déficit croissant de cadres (moniteurs, Assistant Moniteur Voile, Brevets d'état) dans les clubs et centres nautiques entraînant dans certains cas (rares) des non-ouvertures de clubs.

4-3.Evolution du dossier plaisance

Le Conseil d'Administration prend connaissance des résultats des deux enquêtes plaisance menées à l'été et à l'automne 2013 auprès des clubs et des licenciés de plus de 18 ans.

S'agissant de l'enquête clubs, sur les 173 réponses reçues, 104 disposent d'une offre spécifique à destination des plaisanciers. Parmi les offres, il est à noter les services apportés aux plaisanciers (ex : mise à disposition ou location de matériel), le coaching personnalisé (ex : prise en main du bateau, accompagnement à la régates), la formation (ex : manœuvres de port, sécurité...). Pour 2014, les clubs renouvèleront et diversifieront leurs offres pour répondre à la demande, attirer et fidéliser de nouveaux membres.

S'agissant de l'enquête licenciés, sur les 4280 réponses il est à noter que 88 % d'entre eux (majoritairement des hommes) pratiquent ou ont pratiqué une activité plaisance avec des habitudes de navigation principalement tournées autour de sorties à la journée et en croisière côtière. Une grande majorité (près de 61 %) également pratique la compétition. A noter également le constat d'un manque de places de port, d'un coût de la plaisance et d'un manque d'attractivité pour les jeunes. Des premières propositions sont formulées pour faciliter les services de ports, bénéficier de formules « pass » pour les pontons, disposer de formules adaptées pour la pratique de 2 à 3 compétitions par an...

▷ Pour information du CA

4-4.Du réseau « Point plage » au réseau « Point location FFVoile »

Le Conseil d'Administration prend connaissance des principaux points d'évolution du label « Point Plage » vers le « Point Location FFVoile ». Ces évolutions sont principalement dues aux constats d'une baisse régulière du nombre de Point Plage, d'un cahier des charges pas toujours respecté et d'une absence de réseaux régionaux structurés (hormis la Bretagne et PACA). L'objectif est de passer à une gestion classique d'un réseau fédéral (à l'instar du modèle du réseau des EFV), la création d'une nouvelle marque en cohérence avec la nouvelle charte graphique fédérale et refondre un réseau autour d'un nouveau cahier des charges (tarifications unifiées, charte graphique...).

▷ Pour information du CA

4-5.Bilan de saison E.F.V et Tourisme Nautique 2013

Le bilan de la saison estivale est positif en raison principalement d'une météo favorable. La délivrance de Passeports Voile a progressé. On note également une progression des prestations individuelles (cours particuliers pour les adultes et de plus en plus pour les jeunes), des balades nautiques. L'activité planche se relance ainsi que le paddle qui est de plus en plus pris en compte. Enfin et comme évoqué au point 4.2 le constat est fait d'un déficit de moniteurs qui amène un certain nombre de réflexions à la fois sur les moyens d'améliorer l'offre de formation et de mieux valoriser la fonction et le statut des moniteurs.

▷ **Pour information du CA**

5-VOILE LEGERE

5-1.Création des Championnats de France Windsurf suivants à partir de 2014, avec leur règlement :

5-1-1.Championnat de France Elite Slalom

La création du Championnat de France Elite Slalom est la réponse à la finalité de haut niveau dans cette discipline au même titre que la planche à voile olympique. Ce championnat s'effectuera dans le format haut niveau international slalom, course par poules avec un tableau final d'un maximum de 32 coureurs hommes et 16 coureurs femmes.

Sur ce championnat de France sera réuni le haut niveau de la discipline. Afin de garder une dynamique sur les jeunes qui vont se confronter aux meilleurs Français du circuit professionnel, il serait souhaitable de valoriser les meilleurs jeunes de la tranche d'âge des moins de 19 ans garçons et filles non pas en attribuant un titre, mais par une citation.

Le règlement du Championnat est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : unanimité moins 2 abstentions**

(Règlement Publié électroniquement le 17/06/2013 sur le site Internet de la FFVoile)

5-1-2.Championnat de France Promotion longue distance Windsurf

La création du Championnat de France Promotion Longue Distance Windsurf sur une épreuve déjà existante et ayant traditionnellement plus de 100 participants permettra de promouvoir et valoriser la pratique de la Longue Distance.

Afin de renforcer la dynamique de cette pratique, il est important de valoriser, au travers de cette épreuve, différentes catégories d'âges par simple extraction du classement général sans attribution de titre mais sur citation :

- Moins de 19 ans hommes et femmes,
- Moins de 26 ans hommes et femmes,
- Moins de 36 ans hommes et femmes,
- Moins de 46 ans hommes et femmes,
- Moins de 56 ans hommes et femmes,
- Plus de 55 ans hommes et femmes,

Les éventuelles dotations en prix doivent être impérativement remises par tirage au sort sur l'ensemble des coureurs présents à la remise des prix suite à la remise des titres.

A la question posée en séance sur le terme de promotion, il est répondu que le choix a fait l'objet d'une large concertation, en particulier avec les classes il y a plus d'un an et qu'il fait aujourd'hui largement consensus.

A la question posée en séance sur le choix du nombre minimum de 12 coureurs chez les féminines pour valider un titre, il est répondu que ce chiffre n'a pas été déterminé au hasard mais qu'il correspond à une moyenne de participation dans la pratique et qu'il reste évolutif. C'est le cas également pour le Championnat de France Promotion Raceboard.

Le règlement du Championnat est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : unanimité moins 2 contre**

(Règlement Publié électroniquement le 17/06/2013 sur le site Internet de la FFVoile)

5-1-3.Championnat de France Promotion Raceboard

La création du Championnat de France Promotion Longue Distance Windsurf sur une épreuve déjà existante et ayant traditionnellement plus de 100 participants permettra de promouvoir et valoriser la pratique de la Longue Distance.

Afin de renforcer la dynamique de cette pratique, il est important de valoriser, au travers de cette épreuve, différentes catégories d'âges par simple extraction du classement général sans attribution de titre mais sur citation :

- Moins de 19 ans hommes et femmes,
- Moins de 26 ans hommes et femmes,
- Moins de 36 ans hommes et femmes,
- Moins de 46 ans hommes et femmes,
- Moins de 56 ans hommes et femmes,
- Plus de 55 ans hommes et femmes,

Les éventuelles dotations en prix doivent être impérativement remises par tirage au sort sur l'ensemble des coureurs présents à la remise des prix suite à la remise des titres.

Le règlement du Championnat est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : unanimité moins 2 abstentions**

(Règlement Publié électroniquement le 17/06/2013 sur le site Internet de la FFVoile)

5-2.Attribution des Championnats de France Jeunes – Dates et lieux des Championnats de France Promotion et Elite (partiel) et Open de France

Le Conseil d'Administration prend connaissance du tableau d'attribution (annexé au présent PV) ainsi que des dates et lieux des Championnats de France Promotion et Elite (partiel) et Open de France 2014.

▷ **Pour information du CA**

5-3.Frais d'inscription aux Championnats de France 2014

Afin de pouvoir estimer plus précisément le coût d'inscription à une compétition nationale de voile, une étude a été réalisée sur la base des bilans financiers des différents Championnats de France des quatre dernières années (Minimes, Espoirs et Open de France).

Dans ces différents coûts journaliers, il a été pris en compte dans un premier temps les postes liés directement à la mise en œuvre de la pratique (postes directes), puis dans un deuxième temps les postes qui sont une valeur ajoutée (postes indirects). Ces coûts ne tiennent pas compte de la valorisation du temps de travail des différents bénévoles intégrés dans les organisations et des apports de la FFVoile.

Afin de se rapprocher du coût réel d'organisation de ces Championnats dans un contexte de baisse des subventions publiques et permettre par ailleurs aux organisateurs de maintenir un bon niveau de prestations, il est proposé d'adopter le principe d'une augmentation des frais d'inscription aux Championnats de France 2014 pour un montant de 55 €/par coureur (soit +5€, correspondant à 10 % d'augmentation) sur la base des championnats de France Minimes et Espoirs.

Le Bureau Exécutif sera chargé de fixer les montants définitifs pour ces droits d'inscription pour l'ensemble des championnats de France et en fonction des dates d'inscription.

Une réflexion reste par ailleurs à engager, en particulier avec les classes et l'ensemble des parties prenantes, sur l'application d'une hausse annuelle en fonction du coût de la vie et dans l'objectif de prendre en compte les réalités à venir.

▷ **Vote du CA : unanimité moins 2 abstentions**

5-4.Point d'information sur le Classement Individuel Fédéral en Voile Légère

Le Conseil d'Administration prend connaissance des principaux points d'évolution du Classement Individuel Fédéral en Voile Légère.

▷ **Pour information du CA**

6-HABITABLE

6-1.Championnat de France Promotion des Equipages –IRC (Création et Règlement)

Dans le cadre du projet politique 2013/2016, le Département Habitable a confirmé sa volonté de s'appuyer sur l'intersérie pour fidéliser les pratiquants et attirer de nouveaux licenciés. Dans le même temps, l'UNCL a sollicité la FFVoile pour apporter un soutien aux challenges et trophées IRC, et à la finale nationale courue chaque année en novembre à bord de monotypes issus d'une flotte collective.

Après réflexion au niveau fédéral et discussion avec les représentants de l'UNCL, le Département Habitable a estimé que la meilleure réponse est la création d'un Championnat de France Promotion des Equipages IRC, dont l'appellation et le titre seraient délimités à la compétition connue actuellement sous le nom de « Finale des Championnats IRC-UNCL ».

La création de ce championnat constitue une opportunité pour engager une réflexion pour la création d'un Championnat de France des Equipages couru sur flotte collective et qui pourrait réunir des équipages issus des deux grands systèmes intersérie OSIRIS et IRC.

La création et le règlement de ce Championnat sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : unanimité**

(Publié électroniquement le 02/12/2013 sur le site Internet de la FFVoile)

6-2.Point OSIRIS HABITABLE / Résolution lancement bateaux/skipper

La Commission Intersérie Habitable a fait, en 2012, le choix d'informatiser et d'automatiser le calcul et la présentation du classement de coureurs OSIRIS. Organisé en 4 façades (Intérieur, Manche, Atlantique, Méditerranée), et mis à jour quotidiennement, ce classement comptabilisait le 15 novembre, 13565 coureurs.

Suite à ce premier développement, et soucieuse de continuer à valoriser les propriétaires de voiliers participant aux régates, la Commission Intersérie a engagé des travaux visant à informatiser un classement bateaux/skipper. Ce classement s'appuie en premier lieu sur les numéros de voile et identifie l'ensemble bateau/skipper par le nom du bateau, le modèle et le numéro de licence du skipper. Le 15 novembre, 4849 bateaux/skipper, étaient enregistrés dans ce classement en test, ouvert à la consultation sur le site <http://osiris.ffvoile.fr>

Après 11 mois de test et de contrôle du fonctionnement du classement Bateaux/Skipper OSIRIS Habitable, il est proposé de valider l'officialisation de ce classement, pour un lancement le 25 novembre 2013.

▷ **Vote du CA : unanimité**

6-3.Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage

6-3-1.Résultat sur le vote électronique du CA concernant le Championnat de France Elite de Course en large en Equipage

Suite à l'annulation de la Med Race 2013 – 3^{ème} et dernière étape du Championnat de France de Course au Large en Equipage 2013, le Conseil d'Administration sollicité par vote électronique a entériné en date du 10

septembre 2013, l'attribution du titre de Champion de France Elite de Course au Large en Equipage 2013 après 2 compétitions :

- Normandy Sailing Week
- Tour de France à la Voile

(Au lieu des trois initialement prévues avec la Med Race).

En conséquence, le classement provisoire avant la Med Race est ainsi devenu le classement définitif 2013 englobant les 2 compétitions citées plus haut. Le résultat du vote électronique est le suivant : NON VOTANTS : 11 – OUI : 25

▷ Pour information du CA

6-4.Championnat de France Promotion Monotypes Habitable, (Grand Prix de l'Ecole Navale – Novembre à Hyères Monotypes)

Dans le cadre du projet 2014 de création d'un deuxième « Championnat de France Promotion des Monotypes Habitables » en Méditerranée à l'automne, après celui de printemps en Atlantique qui se court lors du Grand Prix de l'Ecole navale, un contact a été pris avec le COYC Hyérois, club support du lancement de ce Championnat de France en 2004.

Le COYC Hyérois confirme sa candidature pour l'organisation d'une deuxième édition du Championnat de France Promotion Monotypes Habitables à Hyères et propose d'utiliser « Novembre à Hyères Monotypes », du 8 au 11 novembre 2014, comme compétition support.

A noter, qu'un seul titre de Champion de France Promotion Monotypes Habitables est décerné annuellement à chacune des classes respectant les critères définis dans le règlement, soit en Atlantique, soit en Méditerranée.

Le règlement de ce Championnat est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ Vote du CA : unanimité

(Publié électroniquement le 02/12/2013 sur le site Internet de la FFVoile)

6-5.Annulation d'étapes sur les Championnats de France à circuit

Les règlements qui régissent les circuits de compétitions attribuant un titre de Champion de France ne prévoient pas, à l'heure actuelle, l'annulation d'une ou plusieurs étapes. Pour pallier aux difficultés rencontrées en 2012 et 2013 sur les Championnats de France Elite de Course au Large en Solitaire et de Course au Large en Equipage, il est proposé d'intégrer dans ces règlements deux articles pour traiter ce cas.

Le premier, concernant le calendrier, autorise le Bureau Exécutif en concertation avec la classe concernée à remplacer l'épreuve annulée par une autre épreuve. Le second, concernant le classement, précise que le classement du Championnat France sera effectué en totalisant les points obtenus dans les épreuves/compétitions ayant donné lieu à un classement général définitif.

Les modifications apportées aux règlements concernés sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ Vote du CA : unanimité

7-HAUT NIVEAU

7-1.Règlement de sélection Test Event de Rio

Sur proposition de la commission nationale du haut-niveau, le Conseil d'Administration de la FFVoile désigne à l'unanimité un comité de sélection composé de la vice-présidente en charge du Haut Niveau, du Directeur Technique National et du directeur de l'Equipe de France en vue de composer la sélection Française pour le Test Event de Rio 2014.

Le comité de sélection se réserve la possibilité de ne pas envoyer toutes les séries ni de remplir tous les quotas alloués à la France par l'ISAF. Il s'appuiera sur l'épreuve de la Sailing World Cup de Palma 2014. Pour les séries retenues, le premier français de l'épreuve de la Sailing World Cup de Palma (29 mars au 5 avril 2014) sera automatiquement sélectionné pour le Test Event de Rio. Le comité de sélection est compétent pour attribuer les places restantes et gérer les remplacements éventuels.

Le règlement de sélection est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : unanimité**

(Publié électroniquement le 27/11/2013 sur le site Internet de la FFVoile).

7-2.Règlement de sélection du championnat du monde ISAF des 10 classes olympiques de Santander 2014

Sur proposition de la commission nationale du haut-niveau de la FFVoile, le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité un comité de sélection composé de la vice-présidente en charge du Haut Niveau, du Directeur Technique National et du directeur de l'Equipe de France pour composer la sélection Française au Championnat du Monde ISAF 2014.

Le comité de sélection se réserve la possibilité de ne pas envoyer toutes les séries ni de remplir tous les quotas alloués à la France par l'ISAF. Il s'appuiera sur l'épreuve de la Sailing World Cup de Palma 2014. Pour les séries retenues au Championnat du Monde, le premier français de l'épreuve de la Sailing World Cup de Palma (29 mars au 5 avril 2014) sera automatiquement sélectionné pour le championnat du monde ISAF de Santander. Le comité de sélection est par ailleurs compétent pour attribuer les places restantes et gérer les remplacements éventuels.

Le règlement de sélection est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : unanimité**

(Publié électroniquement le 27/11/2013 sur le site Internet de la FFVoile).

7-3.Règlement de sélection pour le mondial ISAF jeunes et l'Eurosaf jeunes 2014

Le Championnat du Monde Jeunes ISAF 2014 et le Championnat d'Europe Jeunes EUROSAF 2014 sont désignés par la Fédération Française de Voile comme les objectifs sportifs majeurs de l'année pour les jeunes nés en 1996 et après (moins de 19 ans dans l'année du championnat).

Le règlement de sélection précisant les modalités de candidatures et de sélection ainsi que le programme de préparation spécifique pour ces deux compétitions est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : unanimité**

(Publié électroniquement le 27/11/2013 sur le site Internet de la FFVoile).

7-4.Règlement de sélection pour les JOJ

L'objectif de la FFVoile est d'obtenir la qualification de la France ainsi que de sélectionner les sportifs garçons et filles qui seront proposés au CNOSF pour représenter la France aux JO des jeunes dans la discipline Byte C II et Bic 293 OD, garçons et filles, nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1999. Ces épreuves auront lieu à Nanjing en Chine du 16 au 28 août 2014.

Le règlement de sélection précisant les différentes phases de sélection ainsi que les épreuves de qualification de la nation et des sportifs aux JOJ est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : unanimité**

(Publié électroniquement le 27/11/2013 sur le site Internet de la FFVoile).

7-5.Point sur l'évolution des critères d'accès en Equipe de France, performance 2014 à réaliser pour l'entrée en EDF 2015

Le Conseil d'Administration prend connaissance des critères d'accès en Equipe de France A à réaliser en 2014 pour l'entrée en EDF 2015. Seuls les 6 premiers de chaque série aux Championnats du Monde pourront y accéder.

▷ Pour information du CA

7-6.PES 2013-2017, haut niveau globalisé (Voile Olympique, Habitable, Funboard)

Le Conseil d'Administration prend connaissance des grandes orientations du Parcours de l'Excellence Sportive (PES) 2013-2017, haut niveau globalisé (Voile Olympique, Habitable, Funboard).

▷ Pour information du CA

8-DIRECTION TECHNIQUE

8-1.Convention d'objectifs : information

Le Conseil d'Administration prend connaissance du document en cours de finalisation de déclinaison opérationnelle de la politique générale de la FFVoile.

▷ Pour information du CA

8-2. Information sur le CA de l'ENVS

Le DTN informe le Conseil d'Administration des principaux points et éléments de contexte relatifs au CA de l'ENVS.

▷ Pour information du CA

8-3.Information sur le mouvement des cadres techniques 2013

Le DTN informe le Conseil d'Administration des dernières évolutions du mouvement des cadres techniques 2013.

9-CCA

9-1.Limite d'âge pour entrer en formation nationale

Suite à la décision du Bureau Exécutif du 4 septembre 2013 demandant qu'une modification soit proposée pour prendre en compte en particulier les cas des régatiers ayant atteint un certain niveau de compétition et qui souhaiteraient s'engager dans l'arbitrage, le Conseil d'Administration valide la modification de l'article 26b approuvée par le Bureau Exécutif du 26 septembre 2013 (conditions spécifiques d'accès conduisant aux qualifications d'arbitre national de la FFVoile) du Règlement des diplômes, des qualifications et des fonctions de club de la FFVoile (modification en gras) :

Article 26-b – Conditions spécifiques d'accès aux formations conduisant aux qualifications d'arbitre national de la FFVoile. Le candidat à une formation d'arbitre national de la FFVoile doit :

- être âgé de 18 ans au moins et de 65 ans au plus.
- posséder la qualification d'arbitre régional depuis au moins deux ans. La Commission Centrale d'Arbitrage peut accorder dérogation à cette condition sur présentation d'un dossier attestant une réelle expérience en régate en tant que coureur et/ou en arbitrage.
- avoir pratiqué activement l'arbitrage au niveau régional, sur différents supports et posséder une bonne connaissance des règles de course à la voile (RCV).

La Commission Centrale d'Arbitrage peut accorder dérogation à titre exceptionnel à la limite de 65 ans sur présentation d'un dossier attestant notamment d'une importante expérience d'arbitrage régional et/ou d'une importante pratique de la compétition en tant que coureur_ainsi que d'une bonne condition physique.

▷ **Vote du CA : unanimité**

9-2.Information sur l'objectif CCA de féminisation de l'arbitrage

Le Conseil d'Administration prend connaissance du projet de création d'un réseau national d'arbitres féminines dont le principal objectif est de valoriser la pratique de l'arbitrage pour les femmes et favoriser une meilleure détection (passer de 10 à 30 % d'arbitres féminines).

▷ **Pour information du CA**

10-COMMISSION MEDICALE

10-1.Composition de la Commission Médicale de la FFVoile

Conformément à l'article 2 du règlement de la Commission Médicale de la FFVoile, et suite au changement de médecin au Pôle France PACA, il est proposé au Conseil d'Administration la nouvelle composition suivante :

Dr. Laure JACOLOT : Médecin du CEN Course au Large
Dr. Stéphanie LEPOULTEL : Médecin du CEN La Rochelle
Dr. Olivier CASTAGNA : Médecin des Equipes de France
Dr. Jean-Yves CHAUVE : Médecin de Courses au large
Dr. Bernard DESTRUBE : Vice-Président IFDS, Member Medical Commission ISAF
Dr. William VANBIERVLIEP : Médecin du CEN PACA
Dr. Gérard GARO : Médecin du CEN Brest
Dr. Pierre-Yves GUILLEMOT : Médecin du CEN Pays de la Loire
Bertrand GUILLO : Kinésithérapeute Fédéral National
Dr Yves LAMBERT : Médecin de Courses au large

▷ **Vote du CA : unanimité moins 2 contre**

10-2.Modification de l'annexe 3 du Règlement de la Commission Médicale

L'annexe 3 du Règlement de la Commission Médicale de la FFVoile est consacré à : « Conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habitables solitaire et double devant respecter les RSO de type 0, 1 et 2 ».

Les évolutions des techniques d'examens et des avis des conférences de consensus conduisent à modifier la fiche médicale confidentielle de l'annexe 3 du Règlement de la Commission Médicale.

▷ **Vote du CA : unanimité moins 2 contre**

11-RELATIONS INTERNATIONALES

11-1.Epreuves Internationales

Le Conseil d'Administration approuve l'attribution des épreuves internationales suivantes :

| Début | Fin | Compétition | Classe | Lieu | Organisateur |
|---------|---------|---------------------------------------|----------|-----------------------|---------------------------------|
| 28-mai | 01-juin | Championnat d'Europe | J22 | Brest | CV Ecole Navale |
| 21-juin | 27-juin | Championnat d'Europe | Class A | Maubuisson Carcans | Cercle de la Voile de Bordeaux |
| 05-juil | 12-juil | Championnat d'Europe | Nacra 17 | La Grande Motte | YC de la Grande Motte |
| 13-juil | 26-juil | Championnat du monde | Europe | La Rochelle | Société des Régates Rochelaises |
| 19-juil | 25-juil | Championnat du monde | Viper | Erquy | CVB Erquy |
| 19-juil | 26-juil | Championnat du monde Jeunes & Juniors | 293OD | Brest | Les Crocos de l'Elorn |
| 25-juil | 01-août | Championnat du monde | RS Feva | Carnac | YC Carnac |
| 26-juil | 01-août | Championnat d'Europe | F16 | Le Touquet | CV Touquet |
| 15-août | 22-août | Championnat d'Europe | Soling | Quiberon | SR St Pierre Quiberon |
| 05-sept | 12-sept | Championnat du monde | 8m JI | La Trinité sur mer | SN Trinité sur mer |
| 16-sept | 21-sept | Championnat du monde | class 40 | Douarnenez | SR Douarnenez |
| 20-sept | 27-sept | Championnat du monde | Platu 25 | Antibes | Société des Régates d'Antibes |
| 03-oct | 11-oct | Championnat du monde masters | Laser | Hyères | COYCH |

▷ **Vote du CA : unanimité moins 4 non votants en raison de leurs responsabilités dans les clubs attributifs des épreuves (Cédric FRABOULET, Olivier BOVYN, Brigitte VIAUD, Marine FEUERSTEIN).**

11-2. Point sur le November Meeting ISAF

Le Conseil d'Administration prend connaissance des principaux éléments d'information suivants relatifs au November Meeting de l'ISAF :

- Mis en place de quotas continentaux pour les JO de 2016,
- Format des JO de 2016 qui reste à l'identique des JO de 2012 : 10 courses par classe (sauf 49er et fx) et 2 jours de réserve avant les Medal Races,
- Les actuelles séries seraient reconduites pour les JO 2020. Le Kitesurf pourrait être présent si le CIO décide ou non d'octroyer des médailles supplémentaires,
- L'Association internationale pour les coureurs handicapés (IFDS) a été intégrée à l'ISAF et sera maintenant une commission propre de l'ISAF avec une représentation au Council,
- Course offshore : le rapprochement entre l'IRC et l'ORC n'est plus d'actualité,
- Les principes du nouveau format de la Sailing World Cup ont été adoptés.

12-REGLEMENTATION

12-1. Modification du Règlement de publicité de la FFVoile

Afin de couvrir l'ensemble des situations rencontrées au cours de la saison sportive, et compte-tenu des modifications récentes du Code de Publicité ISAF, il est proposé au Conseil d'Administration une modification du Règlement de Publicité, et notamment la possibilité pour un organisateur, après accord préalable de la FFVoile de restreindre voire d'interdire toute publicité sur les bateaux pour les compétitions n'étant pas inscrites au calendrier de l'ISAF et auxquelles ne participent pas des classes et/ou des systèmes de handicap reconnus officiellement par l'ISAF. Il est également proposé de ne pas soumettre à la carte de publicité la promotion des organismes à but caritatif et/ou philanthropique.

La modification du règlement est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : unanimité**

(Publié électroniquement le 18/12/2013 sur le site Internet de la FFVoile)

Annexe point 5.2

| Championnats | Organisateurs/Clubs Support | Epreuves Supports | Du | Au |
|---|--|--|-------------|-------------|
| Chpt de France Minimes Solitaire, Equipage, Glisse, Flotte Collective | CDV MORBIHAN | | 5-juil.-14 | 10-juil.-14 |
| Chpt de France Espoirs Glisse | CV MARTIGUES | | 16-août-14 | 22-août-14 |
| Chpt de France Espoirs Solitaire Equipage | CV MARTIGUES | | 23-août-14 | 29-août-14 |
| Chpt de France Espoirs Extrême Glisse | CDV AUDE/SN NARBONNE | | 23-août-14 | 29-août-14 |
| Chpt de France Promotion Flotte Collective Dériveur Double | CDV SAVOIE | | 8-mai-14 | 11-mai-14 |
| Chpt de France Promotion Intersérie Dériveur | CDV SAVOIE | | 8-mai-14 | 11-mai-14 |
| Chpt de France Promotion Intersérie Quillard Voile Légère | CDV SAVOIE | | 8-mai-14 | 11-mai-14 |
| Chpt de France Promotion Handivalide sur Miniji | CDV ALPES MARITIMES | | 25-août-14 | 29-août-14 |
| Chpt de France Promotion Intersérie Catamaran | YC CARNAC | Eurocat ? | 1-mai-14 | 4-mai-14 |
| Chpt de France Promotion Longue Distance Catamaran | YC SAINT LUNAIRE | Raid Emeraude ? | 27-juin-14 | 29-juin-14 |
| Chpt de France Promotion Longue Distance (Windsurf) | HYERES WINDSURF ORGANISATION | Grand Prix Almanarre ? | 29-oct.-14 | 1-nov.-14 |
| Chpt de France Promotion Raceboard (Windsurf) | YC POINTE ROUGE | Challenge d'Automne ? | 24-oct.-14 | 26-oct.-14 |
| Chpt de France Promotion Slalom (Funboard - Etapes) | La Ciotat - Leucate - La Tranche - Urville | | | |
| Chpt de France Promotion Vague (Funboard) | Urville Basse Normandie | | | |
| Chpt de France Promotion VRC Classe M | SNO NANTES ? | | | |
| Chpt de France Promotion VRC Classe 1m | CV CASTELNAUDARY | | 29-mai-14 | 1-juin-14 |
| Chpt de France Promotion 470 | CN DIELETTE | | 17-août-14 | 22-août-14 |
| Chpt de France Promotion Fireball | CN DIELETTE | | 17-août-14 | 22-août-14 |
| Chpt de France Promotion 505 | CN CROZON MORGAT | | 12-juil.-14 | 15-juil.-14 |
| Chpt de France Promotion Finn | SR SAINT PIERRE QUIBERON | | 12-juil.-14 | 18-juil.-14 |
| Chpt de France Promotion Laser | CN LORIENT | Internationaux France Laser | 11-juil.-14 | 14-juil.-14 |
| Chpt de France Promotion Europe | CV BORDEAUX | 45è Gd Prix Armistice (dates du club: 2/11/14) | 30-oct.-14 | 1-nov.-14 |
| Chpt de France Promotion HC16 "Classique" | LA PELLE MARSEILLE | | 29-oct.-14 | 2-nov.-14 |
| Chpt de France Promotion Class A | CNBPP | | 29-mai-14 | 1-juin-14 |
| Chpt de France Promotion F18 | CV BORDEAUX | Grand Prix Armistice | 28-mai-14 | 1-juin-14 |
| Chpt de France Elite Slalom (Funboard) | La Torche avant compétition PWA | | | |
| Open de France | SR SAINT PIERRE QUIBERON | | 4-août-14 | 9-août-14 |



Monsieur le Président de la FFVoile
17, rue Henri Bocquillon
75015 PARIS

objet: CA du 23 novembre 2013

Paris le 14 novembre 2013

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 29 des statuts de la FFVoile, nous vous prions de trouver ci-dessous les questions avec argumentations que nous souhaitons poser au Bureau Exécutif (BE). Nous aimerions obtenir des réponses écrites, qui seront annexées et publiées avec le compte-rendu du prochain Conseil d'Administration (CA).

1- Reprise des deux points de notre courrier du printemps, traité allusivement et évacué trop rapidement lors du dernier CA

a- Mise en place d'une procédure de concertation sur les régates de grade 4 et au-dessus, entre arbitres, représentant des classes, entraîneurs et club. Le caractère obligatoire n'est pas nécessaire, il s'agit de proposer un guide pour cette démarche.

b- Conflit d'intérêts: que ce soit pour l'attribution des épreuves importantes, les anciennes fonctions de certains administrateurs, ou dans l'utilisation d'actif matériel ou immatériel de la FFVoile. L'aspect nouveau ici est que l'on peut guérir un poisson par la tête. L'exemplarité fédérale pourra alors se transposer comme règle dans les organes déconcentrés, qui gèrent aussi les deniers publics.

2- L'intersérie imposée par le département voile légère, est un échec patent, jusqu'à quand ?

a- Passons outre les débats vifs (et pas seulement alimenté par nous...) du dernier CA, outre la baisse de licenciés constatée en BE de septembre dernier, outre le fait que cette politique ne soit pas dans votre programme électif, et revenons à la réalité, loin de spéculations aussi fumeuses que fausses, entretenues par M. Fraboulet sur son site.

En effet, la comparaison du premier WE de novembre montre que les pratiquants plébiscitent, hors la régate de club, la régate en temps réel. 1300 dériveurs et PAV contre 53 skiffs en IND (dont un bon tiers de jeunes dans la filière fédérale « invités » à faire nombre) illustrent définitivement l'échec du temps compensé, imposé sur le skiff en France depuis 10 ans, comme vecteur unique du développement.

| | | | | | | | |
|----------------------|---|----------------------|------------------------------|----|-------|---|-----|
| 31 | regate de club Gouins Cup n°4 | C N ANGOULINS | ANGOULINS LE CRAT | SC | CL | B293, RCB | 11 |
| 31-02/11 | National d'Automne | V LACANAU GUYENNE | LAC DE LACANAU | 4 | N | B293, RCB, RCBJ, RSX | 177 |
| 31-02/11 | Interligue d'Automne Optimist | C N RENNES | Saint Sulpice | 4 | IL | OPTI | 133 |
| 31-03/11 | 44 ^e Grand Prix de l'Armistice | C V BORDEAUX | LAC DE CARCANS MAUBISSON | 4 | IL, N | 420, 470, 505, EQU, EUR, FIN, FIR, OPTI | 479 |
| 31-03/11 | Drag's Cup | C V CAZAUX LAC | LAC DE CAZAUX | 3 | N | DRA | 27 |
| 31-03/11 | 44 ^e Grand Prix de l'Armistice Laser | C V HOURTIN MEDOC | LAC D' HOURTIN | 4 | N | LAR, LAS, LAS4 | 285 |
| 31-03/11 | Interligue Optimist 2013 | C V MARSEILLAN | ETANG DE THAU | 4 | IL | OPTI | 195 |
| 31-03/11 | National J80 | C N Marine Cherbourg | CHERBOURG | 3 | N | J80 | 57 |
| Novembre 2013 | | | | | | | |
| 01 | Rég@loowind | DAUPHINS WIND JOCON | Lac des Bretonnières | SC | D | IND | 8 |
| 01-03 | championnat de Méditerranée | C V VILLEFRANCHE/MER | RADE DE VILLEFRANCHE SUR MER | 5A | IL | VNO | 8 |
| 01-03 | Criterion de la Méditerranée Catamarans | LA PELLE-MARSEILLE | RADE SUD | 4 | IL | CLA, INC | 70 |
| 01-03 | Challenge D'Automne - Solidarité SNSM | C N ROSCANVEL | RADE DE BREST MER D'IROISE | 5A | D | HAN | 20 |
| 01-03 | Mémorial Confoulan | C V CAZAUX LAC | LAC DE CAZAUX | SC | CL | SNI | 15 |
| 01-03 | Skiffs Cup | C V SANGUINET | LAC DE SANGUINET | 4 | N | IND | 53 |
| 01-03 | 33 ^e Trophée Pinatel | C V de PARIS | SEINE | 4 | N | STA | 23 |

b- Nous nous interrogeons aussi particulièrement sur les méthodes employées et nous demandons fermement la fin de ce qui nuit et à l'image de notre fédération et à son objectif de promotion de notre sport. Les blocages informatiques, en dépit des demandes des clubs, vont outre l'annexe J des RCV qui énoncent que l'avis de course est le contrat qui s'impose. Et non une manipulation dans un bureau du siège fédéral fait au mépris des compétiteurs et des clubs. Si une catégorie est ouverte dans les IC, elle doit l'être sur le site fédéral.

Le dernier exemple de manipulation pour casser un événement et la dynamique temps réel, est le triste épisode de l'inscription d'une autre catégorie HCl6 sur la même épreuve que le Championnat de France de cette série...

Contrairement aux allégations, nous n'avons pas vu d'entraîneurs ayant demandé cette inscription...

La fédération et ses collaborateurs doivent fédérer et non chercher à diviser.

Le plus important reste que ce Championnat de France HCl6 a été un succès avec 51 équipages.

3- Les coûts par filière aidée par la FFVoile, et les efforts à venir sur les coûts structurels ?

a- Sur un encart de Voiles et Voiliers, vous avez fait état du coût d'une politique d'aide. Nous demandons que cette approche soit généralisée et mise en regard du nombre de licenciés dans chaque filière (Catamaran, PAV, Skiff, Match Race, Match



Race féminin). Ceci afin de comparer les coûts par licencié de l'aide fédérale et d'en apprécier la réussite.

De manière précise, nous nous interrogeons sur la pertinence technique et financière de l'achat des « Clairefontaine » à une société privée.

b- Il est facile de constater que le siège social coûte 5 fois, l'aide annuelle sur une filière jeune (ici celle du catamaran, selon les chiffres que vous avez avancés). Notre question, est celle des efforts fait pour diminuer/contenir les coûts structurels et la mise en place d'un plan d'aide aux projets sportifs des clubs.

La vocation de la FFVoile est-elle d'être un propriétaire foncier, assis sur des fonds propres qui dorment ?

Concrètement, nous aimerions connaître le détail de l'ensemble des placements et des disponibilités de la FFVoile.

4- Pertinence de la discrimination entre les filières, respect pour les pratiques et responsabilité sur l'absence de vision de l'évolution des filières du XXIème siècle ?

a- Lors d'une réunion entraîneurs au GPA, le responsable désigné d'une commission du BE relevant du département voile légère, s'est exprimé en regrettant que dans les clubs, les jeunes n'aient plus le choix que de faire du catamaran.

Cette affirmation a provoqué des invitations de la part des entraîneurs présents à venir constater sur le terrain, dans les clubs, que cela est manifestement faux.

Outre le syndrome des hautes sphères déconnectées, plus sérieusement cela sous-entend que le catamaran serait une espèce de « sous-formation » pour notre sport.

Ce qui montre une totale méconnaissance des aspects techniques récents de cette pratique. C'est une vision du passé, dépassée.

Plus généralement, il s'agit pour une fédération, non pas de hiérarchiser les pratiques, ce qui est absurde, méprisant pour les licenciés et contre productif, mais de rassembler tous les pratiquants en respectant leur souhait.

Cette nécessaire démarche de respect dépasse le catamaran. J'évoque ici les documents que l'on peut trouver sur le web, émanant des 5o5, des 470 et la communication agressive entretenue sur un site dont un administrateur FFVoile est le modérateur.

b- Pour le dernier meeting ISAF à Oman, nous constatons que la FFVoile a déposé deux soumissions. Il est surprenant que ces points n'aient pas été évoqués en CA auparavant. D'autant que sur le fond, elles sont navrantes et s'enferment dans une volonté de limiter le pouvoir des classes, c'est à dire des pratiquants élus. Nous suggérons que soit mis en place une procédure stricte. Cette procédure devra lier la position des représentants de la FFVoile à l'ISAF par un écrit, qui engage le BE devant le CA et l'assemblée générale. Par ailleurs, nous souhaiterions connaître les modalités et les critères de désignation des représentants de la FFVoile dans les institutions internationales.

c- Selon des informations confirmées, la FFVoile aurait pu accueillir le kite à son début. A l'époque cette pratique nouvelle a été rejetée, et nous ne discuterons pas de la motivation du département voile légère.

Aujourd'hui ce n'est pas un recours administratif pour « excès de pouvoir » contre la décision du Ministère de tutelle de laisser le kite à ceux qui l'ont développé, qui rattrape ce manque flagrant d'anticipation.

Intégrer le kite, contre leur gré, ne s'avèrera pas une oeuvre fédératrice.

De la même manière qui répondra de la fin possible du catamaran sur le mondial ISAF jeune, causée par l'instauration surprenante de la concurrence entre deux séries.

Concurrence dont la FFVoile est à l'origine. A la fois pour le HCI16 spi et le SL16.

En France le caractère sportivement pitoyable du dernier Championnat de France espoir mélangeant ces deux supports très différents doit alerter fortement.

Gouverner c'est prévoir. Ici, malheureusement il apparaît des dysfonctionnements majeurs. Que feront les clubs ?

Il n'est pas question de personnes mais d'un système de pensée sclérosé incapable d'anticipation et d'un peu de bon sens dès qu'il s'agit de se projeter.

Après comme vous l'avez fait, nous pouvons constater que les évolutions de notre sport après la Coupe de l'Amérique sont irréversibles, est-ce suffisant ?

Des 4 thèmes ci-dessus, il ressort une ligne transversale sur laquelle nous attirons votre attention. Le fonctionnement des instances de la FFVoile est fait hors le respect de l'article 29 de nos statuts, qui énonce: "La gestion de la FFVoile par le Bureau Exécutif est contrôlée par le Conseil d'Administration." Ici le BE, n'exécute pas il décide et agit sans aucun contrôle...

Selon notre expérience, depuis le début de l'année, le CA n'est qu'une Chambre qui enregistre à la va-vite, sans recul possible, des décisions déjà prises par un BE hypertrophié. Nous ne reviendrons pas sur la fourniture tardive des documents (jusqu'en séance). Ceci n'est que le symptôme caractéristique d'un mal profond. La FFVoile connaît ici un déséquilibre dangereux dans son mode de fonctionnement qui explique aussi ses difficultés: baisse des licenciés, coupure avec la base, échec au JO, incapacité à construire un projet incluant les nouvelles formes de la pratique voile.

Nous restons, Monsieur le Président, à votre disposition pour évoquer ces points et vous prions de croire en l'expression de notre respectueuse considération.

Frédérique Pfeiffer, Franck Tiffon-Terrade
administrateurs de la FFVoile,
liste "Changeons NOTRE fédération".